



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 DANS LE CADRE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conseil municipal du 25 février 2026

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Chaque année, dans les 10 semaines précédant le vote du budget, un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) de la commune est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal. Le DOB, qui constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Conformément à l'article R.1612-49 du code général des collectivités, le rapport d'orientation budgétaire comprend :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité territoriale portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité territoriale et le groupement dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité territoriale pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.
- Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Table des matières

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2026	4
1.1. Le contexte macroéconomique	4
1.2. La loi de finances et ses dispositions concernant les collectivités locales	4
2. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025	6
2.1. Evolution de la section de fonctionnement	6
2.1.1. Les dépenses de fonctionnement	6
2.1.2. Les recettes de fonctionnement.....	8
2.1.3. Les niveaux d'épargne	10
2.2. Le niveau d'endettement	12
2.3. Les dépenses d'équipement réalisées en 2025.....	13
2.4. Le financement de l'investissement en 2025.....	14
3. LES PRIORITÉS POLITIQUES POUR 2026	15
3.1. Améliorer les services à la population.....	15
3.2. Renforcer les solidarités	18
3.3. Agir en faveur de la transition	19
4. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2026	19
4.1. La section de fonctionnement.....	19
4.1.1 Les dépenses de fonctionnement	19
4.1.2. Les recettes de fonctionnement.....	21
4.1.3. Evolution prévisionnelle de l'épargne brute	23
4.2. La section d'investissement.....	24
4.2.1. Les dépenses d'investissement	24
4.2.2. Les recettes d'investissement	25
4.3. La future capacité d'investissement.....	26
5. LES BUDGETS ANNEXES.....	26
5.1. Budget Annexe Armorica 2026.....	26
5.2. Budget Annexe Petite Enfance 2026	26
5.3. Budget Annexe des Ports 2026.....	27

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2026

1.1. Le contexte macroéconomique

Quelles que soient les sources (Banque de France, INSEE, Commission européenne, FMI, OCDE, banques internationales) la prévision de croissance pour la France en 2026 est légèrement meilleure par rapport à 2025, qui pourrait atteindre 1% voire un peu plus, tandis que l'inflation repartirait à la hausse : entre +1,3% et +1,5% (contre 0,9% en 2025), tout en restant orientée durablement sous les +2%. Les prix de l'alimentation augmenteraient de nouveau tandis que la baisse des prix des produits manufacturés et des services constatée en 2025 se ralentirait.

L'évolution des prix à l'échelle de la zone euro ayant quasiment atteint la cible des +2% en 2025, la Banque centrale européenne devrait stabiliser ses taux directeurs en 2026. Cependant, les taux souverains nationaux (longs) restent orientés à la hausse, notamment en France où l'instabilité politique et le ralentissement de la politique d'assainissement des finances publiques détériorent la signature du pays.

1.2. La loi de finances et ses dispositions concernant les collectivités locales¹

Le projet de loi de finances pour 2026 a été, comme l'année dernière, adopté avec retard, le 2 février 2026. Le Gouvernement ambitionne de réduire le déficit public à 5% du PIB (contre 5,4% en 2025), tandis que la part de la dette publique atteindrait en fin d'année un peu plus de 118% du PIB. Les dépenses publiques devraient augmenter de 38 milliards d'euros en 2026, soit une hausse de 0,9 % hors inflation, au lieu du 0,3 % visé dans la première copie de budget en octobre.

L'effort réclamé aux collectivités sera d'environ 2 milliards d'euros en 2026, avec une ponction de 740 millions d'euros au titre du Dilico - Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales -, dont les communes sont toutefois exonérées. Si la DGF reste stable et n'est donc pas revalorisée sur l'inflation, le Fonds vert est une nouvelle fois réduit.

Si les communes ne sont pas concernées par une contribution au redressement des comptes publics, elles restent impactées par des mesures antérieures.

Les communes, EPCI, départements et régions subiront en 2026 une ponction d'environ 2 milliards d'euros sur leurs recettes. Presque autant qu'en 2025 mais moins que l'effort initialement demandé par le gouvernement (4,6 milliards d'euros). L'Association des Maires de France considère néanmoins que « ce prélèvement budgétaire ne constitue qu'une part de l'ensemble des mesures financières qui pèsent sur [les collectivités], qui peuvent être évaluées à plus de 5 milliards d'euros », si l'on prend notamment en compte la poursuite de la hausse des cotisations CNRACL.

Cette contribution est surtout portée par le renouvellement du Dilico à hauteur de 740 millions d'euros : les régions se verront ponctionner 350 millions d'euros, les intercommunalités 250 millions d'euros et les départements de 140 millions d'euros. Les communes ont finalement obtenu d'en être entièrement exonérées.

¹ Source : Maire Info du 3 février 2026

Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ni revalorisée, ni réduite

Le gouvernement a décidé de maintenir la DGF au même niveau que l'an passé. Cette non-indexation de la DGF à l'inflation pourrait provoquer une baisse de cette dotation dans plus de la moitié des communes ». En parallèle, si la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, ces hausses seront intégralement financées à l'intérieur de la DGF.

On peut également noter que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), comme l'avait imaginé l'exécutif à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la DSIL prévue au PLF initial est maintenue.

Le Fonds vert toujours en baisse

Son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026, soit une nouvelle baisse après celle de 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

En plus de ces trois grands constats, on note les décisions suivantes :

- le budget prévu pour les aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' sera de 3,6 milliards d'euros, une enveloppe équivalente à celle de l'année dernière qui devrait financer 150 000 travaux de rénovation isolés (changement d'une chaudière ou de fenêtres) et 120 000 rénovations globales de logements. Le guichet de demande de subvention doit encore rouvrir pour tous les ménages, après une période de pause puis de réouverture partielle, réservée aux plus modestes en 2025.
- le fonds permettant de financer la formation des agents de la fonction publique territoriale se voit ponctionner de plusieurs millions d'euros ; l'enveloppe du CNFPT est plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'État, qui devrait donc récupérer au moins 16 millions d'euros payés par les collectivités afin de contribuer à combler son déficit. La note pourrait même s'élever à quelque 40 millions d'euros si l'on inclut le budget formation des sapeurs-pompiers.
- une « prime régaliennne » de 500 euros net par an sera versée aux maires. Elle vise à compenser en partie le temps passé par ces derniers à agir en tant qu'agents de l'État. Cette dotation prendra la forme d'un versement aux communes un peu supérieur à 500 euros pour que les communes puissent s'acquitter de la CSG [notamment].
- concernant le logement, le budget de l'Etat prévoit la fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone non tendue, afin de simplifier la fiscalité applicable aux logements vacants. Ce dispositif prévoit que les communes puissent augmenter cette taxe jusqu'à deux fois plus que le taux d'imposition actuel, le but étant de faire revenir sur le marché locatif des logements inutilisés depuis plusieurs années.
- enfin, la liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire.

2. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2025

2.1. Evolution de la section de fonctionnement

2.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont classées en plusieurs catégories : les dépenses de gestion courante, les charges financières (intérêts de la dette), les charges exceptionnelles et les opérations d'ordre (dotations aux amortissements et écritures liées aux cessions de biens).

Montant en K€	2023	2024	2025	Evolution	
Dépenses de gestion courante	6 418	6 668	6 811	143	2.1 %
<i>Charges à caractère général</i>	1 523	1 607	1 561	- 46	- 2.9 %
<i>Charges de personnel</i>	3 634	3 767	3 909	143	3.8 %
<i>Autres charges de gestion courante</i>	1 247	1 281	1 328	47	3.6 %
<i>Atténuation de produits</i>	14	14	13	- 1	-0.2 %
Charges financières	250	232	229	- 3	- 1.2 %
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	
Dépenses réelles de fonctionnement	6 667	6 900	7 040	140	2.0 %
Opérations d'ordre	480	525	467	-58	-11.0 %
Total	7 147	7 425	7 507	82	1.1 %

Les dépenses de gestion courante regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services rendus par la commune, et reviennent régulièrement chaque année. Ces dépenses peuvent également avoir un caractère ponctuel pour une action d'animation ou de communication. Elles ont augmenté de 143 K€ entre 2025 et 2024, soit une progression moindre qu'entre 2024 et 2023 (+ 251 K€).

Evolution des charges à caractère général :

Les charges à caractère général sont les dépenses courantes pour le fonctionnement de la collectivité. Elles diminuent de 46 K€ soit une évolution de - 2.9 % entre 2025 et 2024, alors qu'elles avaient progressé de 84 K€ entre 2023 et 2024. Plusieurs éléments expliquent cette évolution.

Des dépenses ponctuelles ont été réalisées en 2024 qui n'ont pas été reconduites en 2025. Cela concerne, notamment, les études dans le cadre de l'Opération de Revitalisation Territoriale du centre-bourg (-43 K€), les chemins de liberté (-20 K€) et le nettoyage des bâtiments après travaux (-5 K€).

Des dépenses nouvelles ont été engagées : une assurance dommage ouvrage pour la construction du centre d'interprétation des algues (30 K€) et des expertises comptables (3K€) pour l'attribution des indemnités aux commerçants du bourg.

Les dépenses de matériaux pour la réalisation des travaux en régie sont moins élevées de 58 K€ pour l'année 2025 comparée à l'année 2024.

Les dépenses d'énergie, eau et carburant représentent 23.9 % des charges à caractère général. Elles augmentent de 45 K€ (soit +12 %) par rapport à l'année précédente.

Les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, des espaces verts, de la voirie et des réseaux représentent 18 % des charges à caractère général et sont en augmentation de 3 K€ par rapport à l'année 2024.

Les dépenses d'alimentation représentent 15.2 % des charges à caractère général et sont en augmentation de 13 K€ (soit + 5.8%) par rapport à l'année 2024. Elles progressent davantage que le nombre de repas produits (+1.6 %) car il est constaté une augmentation plus importante des prix pour les produits alimentaires qualifiés dont ceux d'origine biologique. Pour autant, la volonté de la commune est bien à de répondre aux obligations fixées par la loi EGALIM et cette dépense est nécessaire pour atteindre les objectifs.

Les difficultés rencontrées par les collectivités pour trouver un assureur concernent également la commune de Plouguerneau. Le marché des assurances pour la période 2025-2028 a été lancé au cours de l'année 2024 et tous les lots ont pu être attribués. Cependant, l'assurance dommage aux biens a fortement progressé (+ 27K€ par rapport à l'année 2024), ce qui impacte les charges à caractère général.

Evolution des charges de personnel :

Les dépenses de personnel progressent de 143 K€, soit une évolution positive de 3.8 % en 2025. Cette augmentation est liée principalement aux cotisations retraites des fonctionnaires, qui ont été revalorisées de 3 points en 2025. A cette revalorisation s'ajoute l'augmentation de 1 point de l'année 2024 qui n'est plus compensée.

D'autre part, afin de maintenir la continuité de services, les remplacements ont été plus nombreux sur l'année 2025. En effet, la tendance observée d'une augmentation de la durée d'absence pour raison de santé au sein de la fonction publique territoriale, se confirme.²

Enfin, dans une moindre mesure, la participation employeur à la protection sociale des agents a été revalorisée pour faire face à la forte augmentation des cotisations dues par les agents à la suite du renouvellement du contrat d'assurance prévoyance.

Evolution des autres charges de gestion courante :

Cette catégorie de dépenses concerne principalement les indemnités versées aux élus (130 K€), les participations obligatoires aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association (230 K€), la contribution à l'Établissement Public de Coopération Culturelle *Musiques et cultures* (50 K€), les subventions aux budgets annexes (584 K€) et les subventions versées aux associations (182 K€).

Les autres charges de gestion courante évoluent de 47 K€ (soit + 3.6%) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est principalement liée à une dépense ponctuelle et nécessaire, à savoir l'indemnisation des commerçants du centre-bourg (41 K€).

Evolution des charges financières :

Les charges financières correspondent aux remboursements des intérêts des emprunts contractés. Elles diminuent de 3 K€ entre 2025 et 2024.

² 25ème édition du panorama Relyens dédiée à la santé des agents territoriaux.

Evolution des opérations d'ordre :

Les opérations d'ordre sont en diminution de 58 K€ par rapport à l'année 2024. D'une part, les opérations relatives aux amortissements des immobilisations diminuent de 14 K€. D'autre part, les opérations liées aux cessions baissent de 44 K€.

Evolution des dépenses de la section de fonctionnement dans son ensemble :

Le total des dépenses de fonctionnement (opérations d'ordre incluses) augmente de 82 K€ (+1.1 %). Entre 2023 et 2024, les dépenses de fonctionnement ont connu une progression de 3.9 %.

Les seules dépenses réelles de fonctionnement progressent de 140 K€ (soit +2%). En effet, si les charges à caractère général ont baissé malgré une inflation de 0.9 % en 2025, cette augmentation de 2% est liée aux dépenses de personnel et aux autres charges de gestion courante. Entre 2023 et 2024, elles avaient augmenté de 233 K€, représentant une évolution de +3.5%. Par conséquent, la hausse des dépenses réelles de fonctionnement a ralenti sur l'année 2025.

2.1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont répertoriées en plusieurs catégories.

Montant en K€	2023	2024	2025	Evolution	
Recettes de gestion courante	8 501	8 794	8 943	149	1.7 %
<i>Atténuation de charges</i>	26	45	63	18	39.4 %
<i>Prestation de services</i>	1 185	1 182	1 248	67	5.7 %
<i>Impôts et taxes</i>	4 905	5 071	5 115	44	0.9 %
<i>Dotation, subventions, participations</i>	2 313	2 329	2 421	92	3.9 %
<i>Autres produits de gestion courante</i>	73	166	95	- 70	- 42.6 %
Recettes exceptionnelles	28	61	15	- 46	- 75.3 %
<i>Produits des cessions</i>	21	50	7		
<i>Autres recettes exceptionnelles</i>	7	10	8		
Recettes réelles de fonctionnement	8 529	8 855	8 958	104	1.2 %
Opérations d'ordre	215	274	247	-27	- 10 %
<i>Travaux en régie</i>	146	203	176		
<i>Autres opérations d'ordre</i>	69	71	71		
Report excédent N-1	278	405	0	- 405	
Total	9 022	9 534	9 205	- 328	- 3.5 %

Les recettes de gestion courante progressent de 1.7 % entre 2024 et 2025.

Evolution des atténuations de charges :

Ces recettes résultent des remboursements de salaire en cas d'absence pour raison de santé liée à un accident de travail, de congé longue maladie ou de décès.

Evolution des produits des services :

Après une baisse de 3 K€ entre 2023 et 2024, les produits des services augmentent de 67 K€ (+ 5.7 %) entre 2024 et 2025. Les produits des services regroupent principalement les facturations à l'utilisateur (cantine

scolaire, médiathèque, droits de place, ...), la facturation au CCAS des repas du portage et le remboursement des frais de personnel aux budgets annexes.

La facturation du service de restauration scolaire a progressé de 16 K€ en raison de la mutualisation temporaire avec la commune de Lannilis lors des travaux de rénovation de leur cuisine municipale. Les autres prestations de services (concessions dans les cimetières, occupation du domaine public, médiathèque, espace jeunes) sont stables.

La facturation des repas au CCAS pour le service de portage à domicile diminue de 6 K€ en raison de la diminution du nombre de convives.

Les recettes issues de locations de salles sont transférées (15 K€) dans la catégorie des autres produits de gestion courante.

Le personnel mis à disposition des budgets annexes de la Petite Enfance, Armorica, Ports et CCAS représentent un total de 714 K€. Cette recette augmente de 45 K€ en raison de l'augmentation des cotisations retraite CNRACL et du renfort du service de portage à domicile nécessaire pour la mise en place de contenants réutilisables.

Enfin, la commune a bénéficié de 29 K€ de certificats d'économie d'énergie pour les travaux de rénovation thermique de la mairie et des écoles.

Evolution des impôts et taxes :

Les impôts et taxes comprennent les recettes issues de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, de la taxe additionnelle aux droits de mutation et les dotations intercommunales. Elles progressent de 0.9% en 2025 alors qu'elles avaient évolué de +3.4 % entre 2023 et 2024.

Les produits issus des impôts directs locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) progressent moins qu'attendu. En effet, l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025 n'a pas permis d'anticiper les mesures impactant la commune. Un abattement supplémentaire de 10% a été accordé aux agriculteurs et n'a pas été compensé. Aussi, malgré la revalorisation des valeurs locatives de 1.7 %, les bases physiques de taxe foncière non bâties ont diminué de 10 %.

Certaines catégories d'immeubles ont été exclues de la taxe d'habitation sans compensation. Cette exonération concerne les locaux utilisés pour un usage exclusivement professionnel, les locaux publics ou conventionnés destinés à l'hébergement temporaire, les logements des élèves dans les pensionnats. D'autre part, les difficultés de mise en service de l'application *Gérer mes biens immobiliers* ont été résolues. Aussi, les bases physiques de taxe d'habitation ont baissé de 6.6 % alors qu'elles avaient augmenté de 4.1 % en 2024.

Enfin, en 2024, les produits issus des rôles additionnels étaient à un niveau très élevé de 32 K€ pour une moyenne annuelle de 5 K€. En 2025, ces produits sont de 0.1 K€.

Les produits issus des impôts s'élèvent à 4 626 K€, ils progressent de 1.4 % alors qu'ils avaient connu une progression de 5.2 % entre 2023 et 2024 comprenant une revalorisation des valeurs locatives de 3.9%.

Après avoir connu un net recul sur la période de janvier 2025 à août 2025, la taxe additionnelle aux droits de mutation a rebondi sur le dernier trimestre de l'année 2025 et s'établit à 285 K€, représentant une augmentation de 10 K€ par rapport à l'année 2024.

Evolution des dotations, subventions et participations :

Cette catégorie de recettes a augmenté de 3.9 % (+92 K€) en 2025, contre 0.7 % en 2024.

Dans un premier temps, la commune a été favorisée par des mesures de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) prévue par la loi de finances 2025. En effet, la DGF progresse de 60 K€, sous l'effet de la dotation de solidarité rurale qui a pour objectif de corriger des écarts de richesse entre les communes.

Les subventions accordées dans le cadre du dispositif Petites villes de demain ont été versées pour la réalisation des études de colorimétrie et de l'opération de revitalisation du territoire (32 K€).

L'Etat a compensé la mise en place de la compétence du service public de la petite enfance à hauteur de 28 K€ (répartie pour moitié entre le budget principal et le budget petite enfance).

Evolution des autres produits de gestion courante :

Les autres produits de gestion courante regroupent les revenus des immeubles (73 K€, en progression de 10 K€) et les indemnités des assurances (23 K€). En 2024, la commune avait perçu les indemnités pour les dommages occasionnés par la tempête Ciaran de novembre 2023 (93 K€) d'où la baisse significative de ce poste de recettes.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 a eu pour conséquence d'imputer les indemnités en recettes de gestion courante alors qu'elles relevaient des recettes exceptionnelles pour la nomenclature M14. Cependant, le caractère aléatoire des dommages donc des remboursements perçus influe de manière significative sur cette catégorie de recettes.

Evolution des recettes de la section de fonctionnement dans son ensemble :

Le total des recettes de fonctionnement diminue de 328 K€ (-3.5 %) car le résultat de l'exercice 2024 a été affecté en totalité à l'investissement. Mais les seules recettes réelles de fonctionnement progressent de 104 K€ (soit + 1.2 %).

2.1.3. Les niveaux d'épargne

Pour l'analyse des ratios financiers et donc de la santé financière de la commune, certaines données comptables sont réorganisées pour mesurer la réelle capacité d'autofinancement. Ce retraitement correspond à celui opéré par les services de la DGCL qui publie annuellement les comptes des collectivités locales³. L'objectif est de disposer d'une image fidèle de la situation financière et d'assurer une permanence dans la méthode qui ne sera pas perturbée par les modifications du mode d'imputation comptable de certaines opérations.

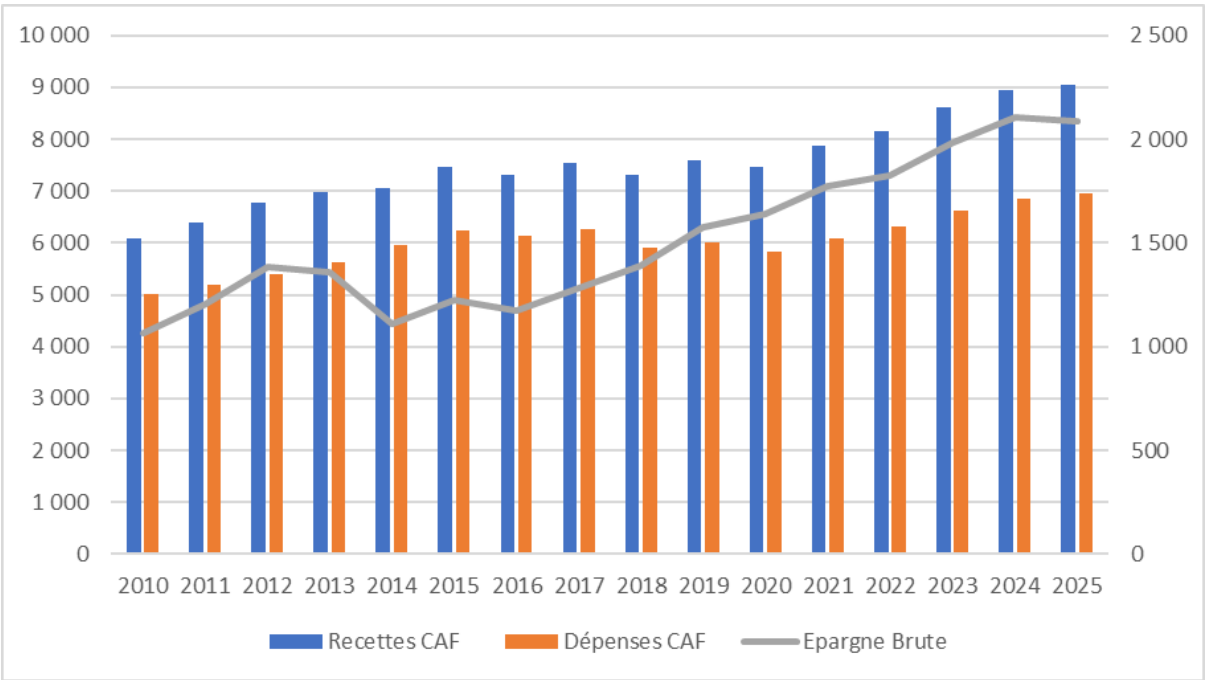
Les principaux retraitements consistent à transférer des charges ou des recettes inscrites en section de fonctionnement mais qui relèvent d'opérations patrimoniales en section d'investissement tels que les travaux en régie et le produit des cessions. L'épargne brute se calcule également à partir des résultats du compte administratif.

Evolution de l'épargne brute

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (recettes CAF) et les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses CAF) après remboursement des intérêts de la dette et avant le remboursement du capital de la dette.

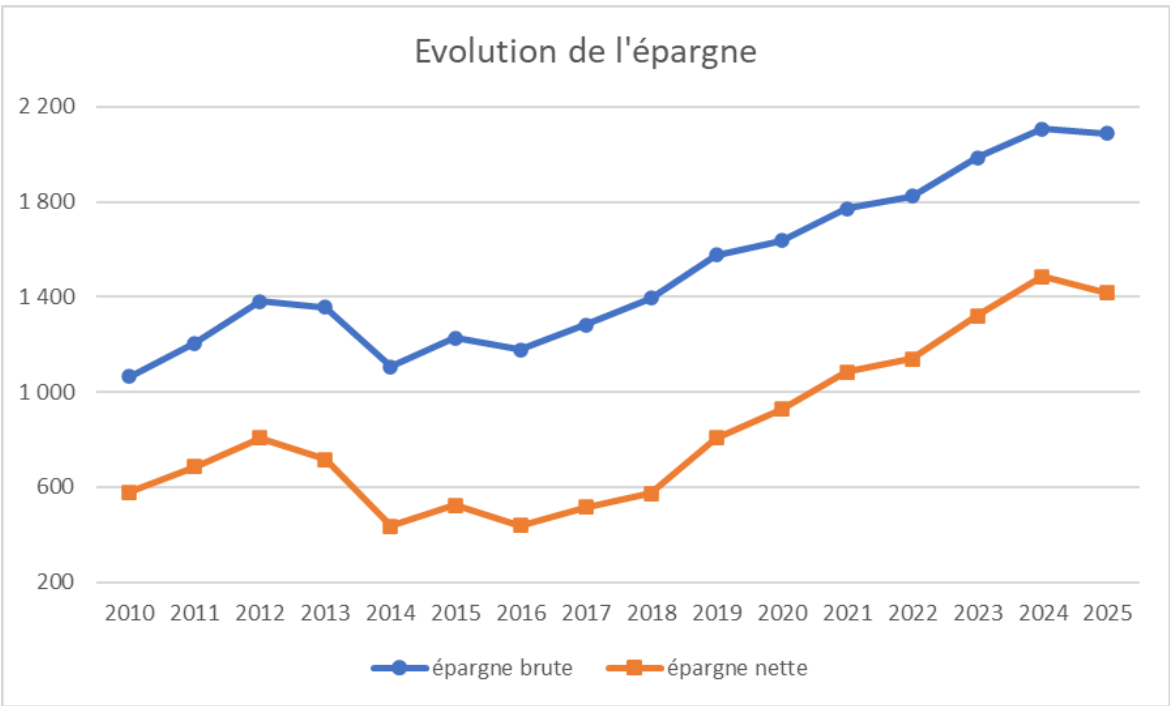
Montants en K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes CAF	6 088	6 390	6 780	6 971	7 057	7 476	7 303	7 538	7 307	7 600	7 473	7 864	8 144	8 616	8 948	9 050
Dépenses CAF	5 023	5 184	5 398	5 615	5 950	6 248	6 126	6 255	5 913	6 023	5 835	6 092	6 322	6 628	6 841	6 963
Epargne Brute	1 065	1 206	1 382	1 356	1 107	1 228	1 177	1 283	1 394	1 577	1 638	1 772	1 822	1 987	2 107	2 087

L'épargne brute s'élève à 2 807 K€. Elle baisse de 20 K€ (soit -1%) pour la première année après 9 années de hausse continue, tout en restant supérieure à celle de l'année 2023. En effet, les intérêts de la dette n'ont diminué que de 3 K€ entre 2024 et 2025 (contre 28 K€ entre 2023 et 2024). De plus, les dépenses CAF augmentent de 1.8 % contre 1.1 % pour les recettes CAF.



Evolution de l'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne brute étant en baisse et l'encours de la dette en augmentation de 49 K€, l'épargne nette baisse de 4.6 % et s'élève à 1 417 K€ en 2025. Elle demeure supérieure à celle de l'année 2023, tout comme l'épargne brute. Il s'agit de la première baisse après 9 années de hausse continue.

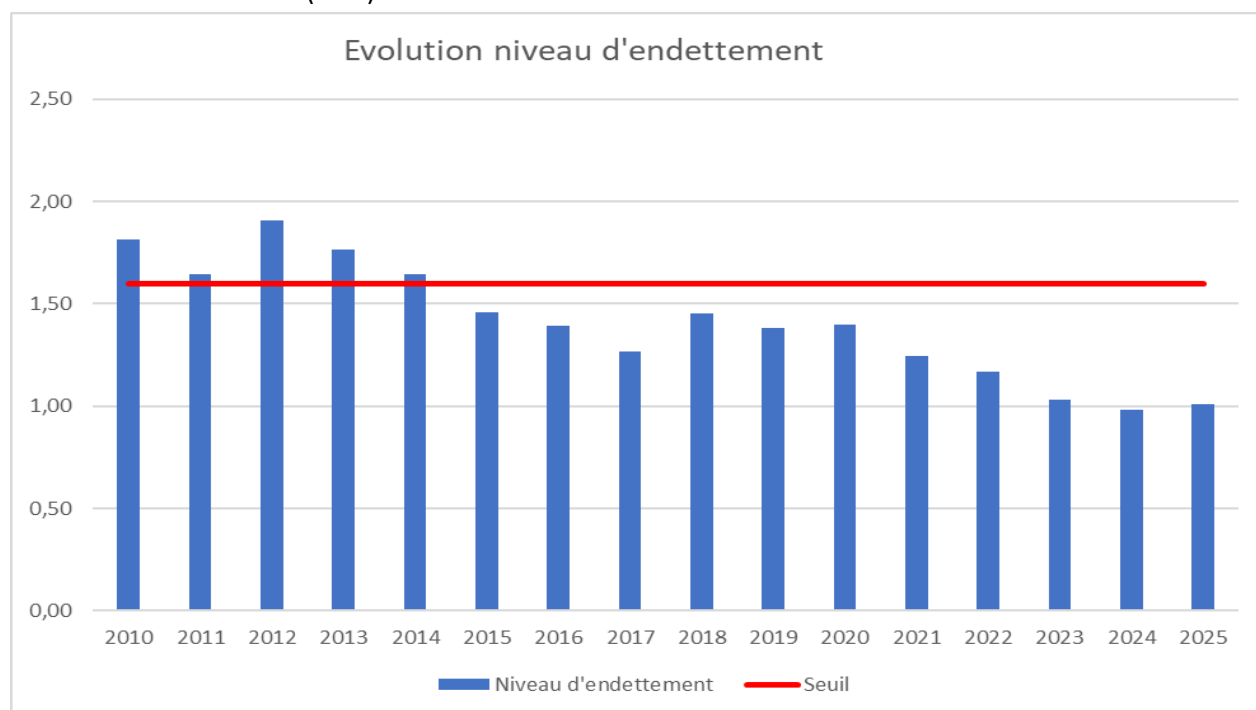


2.2. Le niveau d'endettement

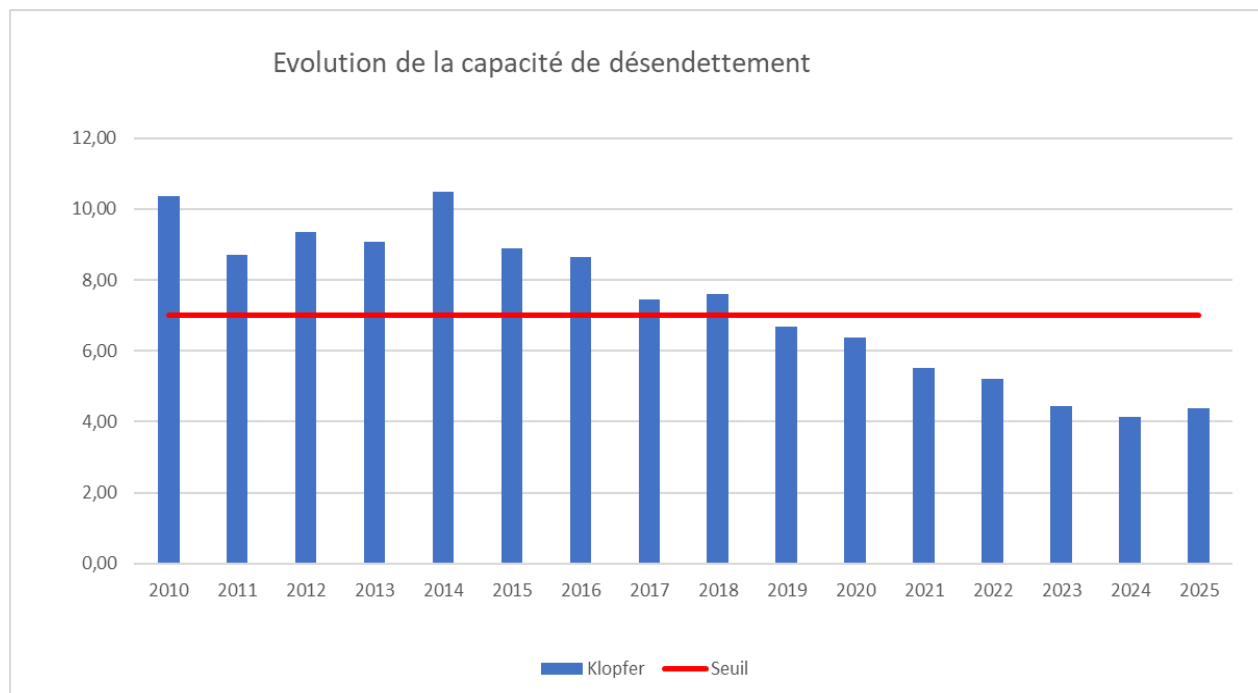
Le niveau d'endettement mesure le nombre d'années de produits (de recettes de fonctionnement) nécessaires pour solder l'intégralité de l'encours de la dette. Plus le ratio est important, plus la commune risque de rencontrer des difficultés à se désendetter.

La commune a contracté un emprunt de 1 050 K€ pour le financement des investissements de l'année 2025. Cet emprunt étant supérieur à l'annuité du capital remboursé, le stock de la dette a augmenté. L'encours de la dette s'établit à 9 117 K€ au 31 décembre 2025.

Le niveau d'endettement s'établit à 1.01 (contre 0.98 en 2024, seule année inférieure à 1). Il demeure inférieur à celui de 2023 (1.03).



La capacité de désendettement se situe à 4.4 années. Ce ratio permet de déterminer le nombre d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement du stock de la dette, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires si l'épargne brute était seulement affectée au remboursement de l'encours de la dette.



2.3. Les dépenses d'équipement réalisées en 2025

Les dépenses d'équipement réalisées en 2025 s'élèvent à 3 800 K€ (en incluant les travaux en régie de 176 K€). Par rapport à l'année 2024, elles augmentent de 1 078 K€.

Les reports de l'année 2025 en 2026 s'établissent à 1 568 K€. Ce montant particulièrement élevé est lié aux travaux de construction du centre d'interprétation des algues qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation de programme. Aussi, l'intégralité des dépenses engagées dans le cadre du marché de travaux doivent être inscrites au budget et être reportées pour la part non réalisée.

Les principales dépenses d'équipement réalisées en 2025 sont :

Aménagement du bourg	1 495 K€
Centre d'interprétation des algues	1 103 K€
Rénovation des routes et effacement des réseaux	138 K€
Diverses rénovation bâtiments / patrimoine	124 K€
Véhicules communaux	122 K€
Rénovation salle Louis Le Gall	120 K€
Divers matériels / mobilier urbain / signalisation	111 K€
Rénovation thermique de la mairie	62 K€
Complexe sportif Kroaz Kenan	59 K€
Réfection toiture CLSH bourg	51 K€
Modulaires vestiaires rugby	49 K€
Subvention au CCAS pour portage	45 K€

2.4. Le financement de l'investissement en 2025

Les modalités de financement de l'investissement figurent dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'équipement	3 800
Epargne nette	1 417
Emprunt	1 050
FCTVA	335
Produits des cessions	7
Taxe d'aménagement	37
Subventions d'équipement	475
<i>Aménagement du bourg</i>	202
<i>Centre d'interprétation des algues</i>	118
<i>Rénovation de la mairie</i>	71
<i>Salle Louis Le Gall</i>	35
<i>Mini-bus associatif</i>	25
<i>Divers</i>	24
Autres recettes	55
Variation du fonds de roulement	424
Total des recettes	3 800

Les montants sont exprimés en K€.

La taxe d'aménagement concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Les produits issus de la taxe d'aménagement perçus au titre de l'année 2025 sont, à nouveau, à un niveau très faible. Le tableau ci-dessous indique l'évolution depuis 2018 :

Montant en K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'aménagement	76	95	87	93	114	130	59	37

Pour les autorisations d'urbanisme déposées après le 1er septembre 2022, les modalités de versement de la taxe d'aménagement ont évolué. Les titulaires de l'autorisation d'urbanisme sont désormais taxés lors de la déclaration d'achèvement des travaux et non plus dans un délai d'un an après la date d'obtention de l'autorisation. Ce changement explique en partie la baisse des recettes car les autorisations d'urbanisme ont une durée de validité de 3 ans.

D'autre part, la mise en place de l'application "Gérer mes biens immobiliers" et le manque de moyens humains a généré des dysfonctionnements dans la mise en œuvre de la collecte de cette taxe⁴.

⁴ Sénat, Rapport d'information n°119 (2025-2026), déposé le 12 novembre 2025, sur les dysfonctionnements dans la collecte de la taxe d'aménagement et leurs conséquences financières pour les collectivités territoriales et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Les subventions d'équipement attribuées sont versées au fur et à mesure de l'exécution des travaux et sous réserve de la disponibilité des crédits des administrations attributaires de la subvention. En effet, les demandes de versement d'acompte de la DETR et de la DSIL n'ont pas été honorées par l'Etat faute de crédits disponibles. Cette situation s'était déjà produite en fin d'année 2024. L'Etat accorde des subventions, mais les crédits de paiement prévus par la loi de finances ne sont pas suffisants pour les verser aux collectivités. Cela impacte le fonds de roulement de la collectivité concernée qui ne dispose pas de cette trésorerie.

Enfin, pour financer les investissements de l'année 2025, la commune a utilisé une partie du fonds de roulement disponible. Pour autant, l'excédent global de clôture de l'exercice demeure positif. De plus, le ratio "trésorerie en nombres de jours de charges réels" est de 65 jours. Selon les recommandations de la DGFIP, il doit se situer entre 30 et 90 jours.

3. LES PRIORITÉS POLITIQUES POUR 2026

Depuis le début du mandat, l'action communale s'appuie sur 3 axes prioritaires : améliorer les services à la population, renforcer les solidarités et agir en faveur de la transition. Ce troisième axe conduit non seulement à mettre en œuvre des actions spécifiques à ce domaine mais est également transversal aux deux autres axes et apporte une cohérence globale. L'articulation entre ces 3 priorités est indispensable. Elles doivent être menées de manière concertée pour participer au mieux à un développement de la commune. De plus, toute opération entreprise par la commune a la volonté de répondre, à son échelle et avec ses moyens, aux enjeux climatiques, économiques, sociétaux et sociaux.

3.1. Améliorer les services à la population

Cet objectif regroupe de multiples domaines qui concourent à la qualité de la vie quotidienne des habitant(e)s de Plouguerneau. Elles sont entreprises au bénéfice tant des enfants que des adultes. Elles concernent les espaces publics, les commerces, les écoles, les équipements sportifs, culturels et touristiques. Afin de répondre au mieux à l'ensemble des habitants, ces opérations sont menées dans les différents quartiers de la commune.

Dans le centre-bourg :

Fin des travaux d'aménagement des espaces publics

Cette opération s'est déroulée sur plusieurs années. Après les premières réflexions accompagnées par le CAUE en 2020-2021, puis la consultation des habitants assistée par un cabinet d'architecte, la phase opérationnelle a véritablement commencé en 2023 par le choix du maître d'œuvre. L'appel d'offres a été lancé en 2024 pour retenir les entreprises puis les travaux ont démarré fin 2024 ; ils se termineront en 2026. Au-delà de la réorganisation de la circulation, du stationnement et de la réfection des revêtements, il faut noter le travail important d'intervention paysagère autour de l'ancienne maison paroissiale qui s'est concrétisée entre autres par la destruction de murs modifiant en profondeur les différentes perspectives visuelles. Ces aménagements ont permis d'accroître la végétalisation dans les espaces publics, d'apaiser la circulation et de sécuriser les déplacements des cyclistes et des piétons, tout en agrandissant les surfaces des terrasses et celle du marché hebdomadaire. La création d'un espace récréatif pour les enfants est un atout supplémentaire pour inciter les familles à rester plus longtemps dans le bourg.

Poursuite de la campagne de ravalement des façades

Un dispositif financier d'incitation au ravalement des façades, dans le périmètre des travaux du bourg, a démarré début 2025. Depuis février 2026, une communication a été relancée.

Poursuite de la réhabilitation de l'immeuble de l'ex-Crédit maritime

Les travaux conséquents engagés fin 2025 sur cet immeuble par Brest Métropole habitat permettront la création de 2 logements locatifs publics et d'une surface commerciale en rez-de-chaussée.

Aménagement de l'ex-maison paroissiale pour accueillir les médecins du bourg

Le centre médical du bourg devenant vétuste, il est nécessaire de permettre aux médecins d'exercer leur activité dans des conditions plus favorables. La commune va donc réaliser des travaux d'aménagement intérieur de l'ex-maison paroissiale acquise en 2024 pour les accueillir temporairement.

Travaux sur la partie communale de l'école Saint Joseph

A la demande de l'OGE, le CCAS et la commune ont examiné dès 2021 le redéploiement de son occupation dans le bâtiment Saint-Joseph du centre-bourg. L'aile ouest sera ainsi transformée en résidence autonomie (rénovation assurée par BMh) tandis que l'école sera rapatriée entièrement dans l'aile nord. Un escalier extérieur de secours sera réalisé pour accéder à l'étage de l'école et aux niveaux supérieurs, et l'accessibilité de l'école depuis la cour principale sera modernisée. La collectivité aidera l'association des Ancolies à replier ses activités dans les locaux des maternelles derrière le bâtiment (repris en l'état) ; des aménagements éventuels pourront être étudiés en 2027.

Travaux à l'école du Petit Prince

Ce bâtiment qui date de plus de 30 ans nécessite des travaux conséquents pour consolider le système d'évacuation des eaux usées et rénover l'évacuation des eaux pluviales.

Travaux au centre multi-accueil

Toujours dans l'objectif de réduire les dépenses d'énergie et aussi d'améliorer les conditions de travail et d'accueil des enfants, des travaux seront entrepris sur ce bâtiment qui date également de près de 30 ans.

Amélioration des équipements culturels

L'espace culturel Armorica bénéficiera d'une modernisation de son système de chauffage par l'installation d'une nouvelle pompe à chaleur.

Amélioration des équipements sportifs

Au complexe sportif de Kroas Kenan

Des modulaires seront installés pour répondre au besoin de vestiaires supplémentaires du club de football et des travaux d'isolation thermique seront menés sur le club house.

Des démarches pour réaliser un terrain tout temps et adapté à différentes pratiques sportives seront également engagées.

A la salle Jean Tanguy

Les travaux de rénovation des vestiaires, des douches et des toilettes et les travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite seront poursuivis et terminés.

Au Grouaneg :

Projet de construction de deux logements locatifs sociaux

En lieu et place de l'ancien bar « La Cascade » et de la maison mitoyenne, démolis en 2025, il est prévu la construction par Brest Métropole habitat d'un petit immeuble d'un étage constitué de deux logements locatifs. Leur construction nécessitera la mise en place de pieux.

Etudier l'installation d'un commerce multi-services à la Maison des sources

La construction neuve d'un commerce multi-service s'est révélée bien trop onéreuse au regard de la surface disponible. La transformation de la Maison des sources en un espace offrant aux habitants la possibilité d'acheter des biens de première nécessité sans avoir à se déplacer au centre-bourg sera étudiée en 2026.

Amélioration des équipements sportifs

Une maîtrise d'œuvre sera lancée pour la construction d'un club house et de vestiaires pour le club de rugby des abers.

A Saint-Michel : livraison d'ALGAE

Livraison du centre d'interprétation et de valorisation des algues ALGAE

Cet équipement comprend non seulement une importante zone d'exposition mais également un espace accueil boutique et café, une salle de projection, une salle de conférence, un espace pédagogique et d'animation et un fonds documentaire. L'ambition d'ALGAE est de devenir le lieu incontournable pour tout connaître de l'exploitation des algues depuis la teinture d'iode à nos jours, et de ses bénéfices.

Conformément aux objectifs de transition affirmés par la commune, une démarche environnementale a été initiée en amont de la conception architecturale et se poursuivra tout au long de la vie du bâtiment. Cette démarche s'appuie sur une conception bioclimatique, une intégration de matériaux biosourcés et une gestion de l'énergie. Les aménagements intérieurs sont aussi faits dans le même esprit ; par exemple, une peinture et des biomatériaux à base d'algues sont utilisés pour la scénographie.

Ce centre accueillera les touristes, les scientifiques et les professionnels du secteur de l'algue au printemps 2026.

Sur la cale de Perroz

Cette cale dont l'usage est intensif tant par les professionnels que par les plaisanciers ou le club nautique nécessite des travaux importants de sécurisation.

A Lilia :

Des équipements supplémentaires au cimetière

Pour répondre à l'évolution des pratiques funéraires qui donnent une plus grande place à l'incinération, un columbarium et un espace cinéraire seront installés au cimetière de Lilia.

Au phare de l'île Wrac'h

Avec le soutien technique et administratif du Conservatoire du littoral, différents travaux seront réalisés pour rendre plus confortable l'utilisation de la salle d'exposition et de l'hébergement du Phare de l'île Wrac'h. Ces travaux permettront à IPPA de continuer ses activités culturelles qui rencontrent un succès, chaque année, renouvelé auprès des artistes, des habitants et des touristes.

Sur différents secteurs de la commune :

Des travaux importants de sécurisation des réseaux électriques seront engagés par ENEDIS auxquels la commune apportera un complément de financement important.

3.2. Renforcer les solidarités

Mise à jour du rapport sur l'analyse des besoins sociaux

L'analyse des besoins sociaux établie en 2024 fera l'objet d'une actualisation. Sur la base des conclusions, de nouvelles actions pourront être mises en œuvre pour les années suivantes.

Acquisition d'un nouveau véhicule Pass ribin

L'utilitaire utilisé par une équipe de bénévoles pour conduire les personnes isolées ou à mobilité réduite a besoin d'être remplacé. Il a été fait le choix d'acquérir un véhicule à énergie hybride et de maintenir les équipements adaptés à l'utilisation de fauteuil roulant.

Poursuite du soutien au dispositif Tiss'âges

De nombreux jeunes actifs ont des difficultés pour se loger à un coût raisonnable sur la commune.

Le dispositif Tiss'âges porté par l'association AILES met en relation des personnes de plus de 60 ans qui occupent un logement et dont le nombre de chambres permet à ces jeunes de loger chez elles, dans le cadre d'une convention définissant clairement les conditions d'occupation.

Poursuite du projet d'habitat inclusif pour les aînés sur le secteur Saint-joseph

Ce projet consiste en la transformation d'une partie du bâtiment saint Joseph du bourg en une résidence autonomie et dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à Brest Métropole habitat.

Seize logements locatifs publics permettront à des aînés autonomes de bénéficier de tous les services de proximité dont dispose le bourg. BMh commence les travaux de réhabilitation en 2026.

Projet d'habitat innovant sur une parcelle communale au sein de l'OAP Armorique

Sur une parcelle acquise par la commune, l'intention de concevoir un projet favorisant l'accession à la propriété des jeunes ménages dans de petits collectifs, aux modes de construction durables et avec des espaces extérieurs qualitatifs est maintenue. Les réflexions à mener avec BMh qui en sera maître d'ouvrage seront amorcées en 2026.

Soutien à la production de logements locatifs publics

La fin de la construction de 17 logements à Mechou Brignou (2ème tranche) par Finistère Habitat viendra compléter l'offre en logements locatifs publics qui a fortement augmenté ces dernières années sous l'impulsion de l'action communale. 46 autres logements de ce type seront réalisés dans le cadre des différents lotissements en cours de réalisation ou prochainement programmés.

Information sur la production de logements

3 lotissements sont en cours de réalisation et 1 nouveau est programmé à court terme. Ils permettront la construction de plus de 140 habitations.

3.3. Agir en faveur de la transition

Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour la biodiversité

Différentes actions de prévention et de sensibilisation seront poursuivies et affirmées, telles que les aires marines éducatives et la mise à disposition du public d'un « sac à dos » en partenariat avec ALGAE. Une réflexion sera poursuivie pour identifier un secteur propice à une gestion durable du bois.

Poursuite de la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Les actions d'information et de sensibilisation autour de ce projet seront poursuivies (grand public, lycéens, ...). Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour un projet d'agriculture durable sur une parcelle que la commune a reçu en don en 2025.

Projet de végétalisation de la cour de l'école du Petit Prince

Les parents des élèves de l'école du Petit prince ont fait savoir leur intérêt pour que la cour de cette école soit réaménagée dans le cadre du manifeste CHIFOUMI avec le soutien du CAUE. Il s'agit de végétaliser l'espace, créer des îlots de fraîcheur mais également des abris en cas de pluie, des espaces différenciés, pour se poser si besoin, où chaque élève peut se sentir bien.

Les parents sont prêts à y participer opérationnellement. La commune apportera un soutien technique et financier pour que ce projet se concrétise avant la fin de l'année scolaire 2026/2027.

4. LES ORIENTATIONS DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2026

4.1. La section de fonctionnement

4.1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général :

Une augmentation des charges à caractère général est anticipée pour plusieurs raisons. D'une part, la nomenclature budgétaire et comptable M57 impose d'affecter les dépenses liées à l'assurance statutaire à ce chapitre budgétaire. Jusqu'à maintenant, cette dépense concernait les dépenses de personnel. Aussi, les charges à caractère général augmenteront de 67 K€ pour tenir compte de cette nouvelle répartition.

D'autre part, la part des dépenses consacrées à l'entretien des bâtiments, à la voirie, aux réseaux, aux espaces verts et aux terrains sportifs continue de croître afin de maintenir les installations et les espaces publics en bon état.

Une baisse de 15% des dépenses d'électricité est attendue en raison du renouvellement du marché commun avec le SDEF qui avait été conclu à l'été 2022, période où les prix de l'électricité étaient à leur plus haut niveau.

Les achats de matériaux pour la réalisation des travaux en régie sont également prévus à la hausse.

Sans le transfert de l'assurance statutaire, la prévision d'augmentation des charges à caractère général s'établit à 2.8 % par rapport à l'exercice 2025.

Les dépenses de personnel :

Bien qu'aucune création d'emploi ne soit envisagée sur l'année 2026, les dépenses de personnel augmentent de 5.3 %. Cette évolution s'explique par différents facteurs.

Comme en 2025, les cotisations retraite CNRACL des employeurs publics locaux augmenteront de 3 points. Cela représente une augmentation de 57 K€ / an. Cette augmentation est également prévue pour les années 2027 et 2028 car l'Etat a acté une augmentation des cotisations de 12 points sur 4 années consécutives.

A la fin de l'année 2025, 3 emplois étaient vacants au sein de la direction des services techniques en raison des difficultés de recrutement sur les métiers techniques en concurrence avec le secteur privé. Cependant, les recrutements se précisent pour l'année 2026. Aussi, les dépenses de personnel augmenteront pour le besoin de recrutement afin d'assurer les services du quotidien.

D'autre part, 2 agents sont en période préparatoire au reclassement pour une période d'une année. Afin de maintenir la continuité de service, les agents sont remplacés. Comme tous les ans, les services techniques seront également renforcés lors de la saison estivale par le recours à des agents saisonniers. Compte tenu de la revalorisation du SMIC, les estimations des dépenses liées aux remplacements ou aux renforts temporaires ont été augmentées.

La revalorisation du SMIC conduit à un tassement des grilles indiciaires de rémunération et plus particulièrement des agents relevant de la catégorie C. Le ministre de la Fonction publique, David Amiel, a annoncé une concertation sur les carrières et rémunérations pour redonner de l'amplitude aux grilles indiciaires. Ces mesures, si elles étaient prises, entreraient en vigueur au mieux en 2028. Cette indispensable refonte des grilles indiciaires impactera les dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel pourront être impactées à terme par une autre réforme qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2027, à savoir celle de l'invalidité des fonctionnaires, qui figure dans l'accord interministériel du 20 octobre 2023 relatif à l'amélioration des garanties en prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès) dans la fonction publique de l'Etat. Cet accord prévoit la mise en place d'un nouveau régime pour l'invalidité d'origine non professionnelle par la suppression de la mise à la retraite anticipée pour invalidité. Aussi, les fonctionnaires reconnus inaptes, pour une origine non professionnelle, ne seront plus radiés des cadres mais seront toujours en disponibilité d'office pour raison de santé et ils percevront une rente de l'employeur (et donc de la collectivité) jusqu'à l'ouverture des droits à la retraite ou la reprise d'une activité. Cette évolution a pour objectif de faciliter la reprise d'activité et d'améliorer la prise en charge financière des fonctionnaires reconnus inaptes en autorisant le cumul entre la nouvelle prestation de compensation de l'invalidité et des revenus d'activité.

Evolution des charges de gestion courante :

Les charges de gestion courante devraient connaître une forte augmentation en raison de la revalorisation de 6% des indemnités des élus locaux. En effet, la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, dite loi Gatel, souhaite favoriser l'engagement local. Cependant, aucune compensation de cette revalorisation n'est prévue.

D'autre part, les participations aux frais de scolarité des écoles privées augmenteront de 17 K€ en raison de la hausse des effectifs en maternelle.

Des dépenses relevant des charges à caractère général sont également transférées, à savoir toutes les licences informatiques. Ce transfert présente une augmentation de 26 K€.

Enfin, les subventions aux budgets annexes augmenteront sous l'effet de la revalorisation des cotisations CNRACL. La plus forte augmentation devrait concerner le budget Petite Enfance car, comme la participation des familles a progressé en 2025, lié à un effet quotient familial, la prestation versée par la CAF en 2026 sera en diminution pour ajuster sa participation au regard des participations des familles qu'elle compensera moins. De plus, le taux de remplissage du multi-accueil est en baisse. La commune souhaite développer le service de halte-garderie pour compenser.

Evolution des atténuations de produits :

Lors de l'instauration de la taxe professionnelle unique au niveau de l'intercommunalité, la CCPA a reversé aux communes cette fiscalité transférée sous forme d'attribution de compensation. Au fur et à mesure des transferts des compétences de la commune à la CCPA, cette attribution de compensation est réduite du montant des charges transférées.

Le transfert de la compétence du financement du SDIS a eu pour conséquence de rendre cette attribution de compensation négative. Aussi, la commune doit reverser 13 K€ / an à la CCPA.

Au 1er janvier 2026, la CCPA a instauré la facturation des autorisations d'urbanisme pour se conformer aux règles de fonctionnement de services communs et mettre en œuvre la recommandation de la chambre régionale des comptes. Le coût de ce service pour la commune est estimé à 37 K€. L'attribution de compensation sera impactée à compter de l'année 2027 et donc l'impact budgétaire pour la commune se fera également en 2027.

Evolution des intérêts de la dette :

Hors emprunt contracté en décembre 2025, les intérêts de la dette seront de 212 K€ en 2026 (232 K€ en 2025). Les intérêts liés au nouvel emprunt sont estimés à 20 K€. L'emprunt de l'année 2025 est indexé sur le livret, les intérêts seront en baisse dès le mois de février 2026.

Evolution des dépenses de fonctionnement en K€ :

		Dépenses de gestion courante	Dépenses réelles de fonctionnement
M 14	2018	5 647	6 015
M 14	2019	5 786	6 108
M 14	2020	5 594	5 910
M 14	2021	5 880	6 161
M 14	2022	6 147	6 411
M 57	2023	6 418	6 667
M 57	2024	6 669	6 900
M 57	2025	6 811	7 040

Prévisions d'évolution des dépenses de fonctionnement en 2026 en K€

	Dépenses de gestion courante	Dépenses réelles de fonctionnement
2026	7 286	7 521

4.1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement les plus importantes sont les contributions directes (les recettes issues de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les deux taxes foncières). Les orientations budgétaires intègrent une stabilité du taux d'imposition et une revalorisation des bases de 0.8 %. Compte-tenu de la

moindre évolution de ces recettes entre 2024 et 2025, il est adopté une démarche prudente dans les prévisions d'évolution. En effet, les prévisions réalisées en 2025 avaient estimé une augmentation de 1.3 % du produit issu de ces taxes, mais elle n'a été que de 0.7 %. Au total, entre les 3 taxes, les orientations sont basées sur une évolution de +1.5 % du produit. Les bases physiques devraient également progresser au regard des constructions en cours sur la commune.

Les compensations fiscales versées par l'Etat pour les exonérations d'impôt qu'il accorde sont prévues à la baisse. En effet, la loi de finances prévoit la réduction de la compensation de l'abattement de 50 % des bases des locaux industriels pour le foncier bâti. Contrairement à l'année 2025, la loi de finances prévoit la compensation au titre de 10 points de l'abattement de la valeur locative des terrains agricoles.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est une recette incertaine car dépendante du marché immobilier et donc du contexte économique national. Le niveau de recettes de cette taxe est estimé à 250 K€.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales est également assimilé à une recette fiscale bien qu'il s'agisse avant tout d'une mesure de péréquation nationale, c'est-à-dire de redistribution de recettes fiscales. Son montant dépend du niveau de richesse de l'EPCI et de ses communes membres et il est ensuite réparti entre l'EPCI et ses communes membres. Globalement, le niveau de richesses de la CCPA a augmenté davantage que les autres EPCI. Aussi, il est anticipé une fin d'éligibilité pour l'année 2026. Cependant, il est prévu des mécanismes de sortie qui permettent de garantir 90% de la dotation, la première année.

La CCPA a instauré la dotation de solidarité communautaire destinée à réduire les écarts de richesse entre les communes membres. Les critères de répartition ont été favorables à la commune pour l'année 2025. Cependant, la modification introduite par la loi de finances pour 2025 concernant la longueur de voirie aura pour effet de baisser le montant attribué à la commune. En effet, la longueur de voirie retenue pour le calcul des dotations était celle votée par l'assemblée délibérante. Depuis 2025, ce sont les données de l'Institut Géographique National qui sont utilisées.

De la dotation de solidarité communautaire sont déduits des dépenses réalisées par la CCPA pour le compte de la commune, à savoir : le service du Bac An Treizh et les études de servitude de passage des piétons le long du littoral. Son montant pour l'année 2026 est estimé à 81 K€.

La dotation globale de fonctionnement est également une autre recette importante pour la collectivité. La loi de finances pour 2026 prévoit la stabilisation de la DGF à périmètre constant avec une réduction des variables d'ajustement, notamment des compensations d'exonérations accordées par l'Etat et une augmentation de la péréquation. Pour l'élaboration budgétaire 2026, il est conseillé d'anticiper des évolutions proches de celles constatées en 2022⁵ compte tenu du gel de l'enveloppe globale de la DGF sous réserve des effets sur les indicateurs de la nouvelle réduction des fractions de correction. Ces fractions de correction s'appliquent progressivement au calcul de la DGF, ils ont été rendus nécessaires pour modifier le calcul des indicateurs de richesse après la suppression de la taxe d'habitation.

La DGF est composée d'une dotation forfaitaire dont l'évolution dépend de la population, d'une dotation de solidarité rurale (elle-même répartie entre 3 composants) et d'une dotation nationale de péréquation. La loi de finances prévoit la stabilité de la dotation nationale de péréquation. Cependant, la commune devrait bénéficier des effets de péréquation pour la dotation de solidarité rurale, principalement si le comité des finances locales reconduit les critères de répartition de la dotation de solidarité rurale. Aussi, les hypothèses

⁵ Note en instance 2026, La Banque Postale

budgétaires 2026 peuvent être construites sur une évolution de 1.5% de la dotation globale de fonctionnement.

Les produits des services devraient connaître une augmentation en raison de l'augmentation des dépenses de personnel des budgets annexes compte tenu de la revalorisation de 3 points des cotisations retraite CNRACL. Il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs, notamment des participations aux services de restauration scolaire, médiathèque, espaces jeunes.

Evolution des recettes de fonctionnement en K€

	Fiscalité directe (impôts ménage) + compensations	Produits de fonctionnement courant (hors produit des cessions)
2018	3 569	7 339
2019	3 692	7 535
2020	3 764	7 455
2021	3 862	7 852
2022	4 032	8 171
2023	4 389	8 484
2024	4 658	8 794
2025	4 691	8 943

Prévisions d'évolution des recettes de fonctionnement en 2026 en K€

	Fiscalité directe (impôts ménage)	Produits de fonctionnement courant (hors produit des cessions)
2026	4 739	8 911

4.1.3. Evolution prévisionnelle de l'épargne brute

Le niveau d'épargne brute anticipé en 2025 était prévu en baisse de près de 23%. Finalement la diminution n'a été que de 1 %. En effet, les dépenses de fonctionnement ont progressé moins vite qu'en 2024, principalement les charges à caractère général. L'évolution des dépenses de personnel et des autres charges de gestion courante est stable. Ce ralentissement s'observe aussi au niveau des recettes de fonctionnement. Compte tenu du contexte économique incertain et des baisses de recettes anticipés par la loi de finances, et malgré une relative stabilité des intérêts de la dette, l'épargne brute devrait continuer à diminuer et est estimée à 1 548 K€.

4.2. La section d'investissement

4.2.1. Les dépenses d'investissement

Les travaux engagés en 2025 se poursuivront sur l'année 2026 :

- l'aménagement du centre-bourg : 362 K€
- la construction du centre d'interprétation des algues : 1 323 K€
- la rénovation du multi-accueil : 114 K€
- la valorisation des façades du centre-bourg : 60 K€
- l'installation de modulaires pour le foot : 68 K€

Des projets d'investissement, présentés au conseil municipal au cours de l'année 2025, seront lancés

- la rénovation de l'Ile Wrac'h : 63 K€
- la rénovation de l'école Saint Joseph pour le compte du CCAS : 170 K€
- le renouvellement du véhicule de transport à la demande "Pass Ribin" : 89 K€
- Acquisition d'un commerce dans le centre-bourg : 172 K€
- la construction de vestiaires et d'un club house pour le rugby : 30 K€

La poursuite des dépenses pour la rénovation des réseaux :

- programme annuel de voirie : 300 K€
- rénovation de l'éclairage public : 40 K€
- effacement des réseaux électricité et de téléphonie : 160 K€

D'autres dépenses nécessaires à l'activité des services sont envisagées :

- acquisition d'une tondeuse auto-portée : 50 K€
- divers matériels et mobiliers : 125 K€

La commune gère une partie de ces opérations d'équipements en autorisations de programme, donc certaines dépenses d'investissement sont à caractère pluriannuel. Elles sont envisagées dans leur programmation selon le tableau ci-dessous :

Montant en K€	2026	2027
Rénovation thermique de la mairie	0.6 K€	
Aménagement du centre-bourg	419 K€	14 K€
Rénovation de la salle Louis Le Gall	0.4 K€	
Rénovation du multi-accueil	114 K€	342 K€
Aide à la colorisation des façades	60 K€	52 K€

Par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2025, le conseil municipal s'est engagé à verser une subvention de 161 K€ en 2027 à Brest Métropole Habitat pour la construction de logements dans le centre-bourg. Il sera également proposé au conseil municipal du 25 février 2026 d'accorder une subvention à Brest Métropole Habitat pour la construction de logements au Grouaneg.

4.2.2. Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'équipements prévus en 2026 à hauteur de 3 581 K€ (comprenant 158 K€ de travaux en régie) se répartit de la manière suivante :

	en K€
Epargne Nette	792
FCTVA	552
Cessions	126
Taxe d'aménagement	40
Subventions	920
Emprunt	550
Variation de l'excédent global de clôture	601

Les subventions d'équipement indiquées ci-dessous sont les subventions déjà attribuées et celles sollicitées. Le calendrier prévisionnel de leur versement peut être défini de la façon suivante :

Montant en K€	2026	2027	2028
Centre d'interprétation des algues	500	150	
Aménagement du bourg	286		
Rénovation thermique des écoles	26		
Rénovation Ile Wrac'h	27	7	
Rénovation multi-accueil	30	87	29
Acquisition Pass ribin	59		
Travaux de voirie et de réseau d'eaux pluviales - Centre d'interprétation des algues	80		

Le produit des cessions indiqué correspond à la vente de parcelles appartenant à la commune dans le cadre de l'aménagement de l'îlot colombier.

Pour le financement des investissements, il est également prévu d'utiliser le fonds de roulement qui constitue une réserve disponible tout en maintenant le seuil de trésorerie disponible supérieur à 30 jours.

Enfin, un emprunt de 550 K€ est envisagé. Cet emprunt étant inférieur au capital remboursé sur l'exercice, le stock de dette diminue. L'encours de la dette se situerait à 8 911 K€.

4.3. La future capacité d'investissement

Au regard des très bons résultats des comptes administratifs de ce mandat, il est raisonnable d'envisager une capacité d'investissement pour le mandat à venir autour des 2 millions d'euros par an sans mettre en danger les équilibres budgétaires car les différents ratios ont été fortement améliorés.

La prudence restera cependant la règle car certaines dépenses du budget de fonctionnement vont augmenter de manière certaine telle que la cotisation CNRACL pour ne citer qu'un seul exemple alors que l'augmentation des recettes restent incertaines (augmentation des bases physiques de la taxe foncière sur les propriétés bâties (cf. lotissements en cours)) et pourraient même stagner (DGF).

Cet effet « ciseaux » sur le budget de fonctionnement aura donc des effets sur les recettes du budget d'investissement en limitant l'épargne nette et donc la capacité d'autofinancement.

Concernant les recettes d'investissement, il est possible d'envisager une baisse du taux de FCTVA (proposition mentionnée dans la loi de finances initiale pour 2026). D'autre part, la taxe d'aménagement devrait progresser au regard des constructions en cours dans les lotissements privés.

5. LES BUDGETS ANNEXES

5.1. Budget Annexe Armorica 2026

Les dépenses de fonctionnement de l'Armorica peuvent être regroupées en 3 catégories : les dépenses de structure hors activités culturelles, les dépenses de fonctionnement de la structure liées à l'activité culturelle et les dépenses liées à l'activité culturelle. Les dépenses liées à la structure sont financées à 80 % par la subvention du budget principal.

Les dépenses de la structure (de l'entretien, maintenance, ..., du bâtiment) ont augmenté de 4K€ entre 2024 et 2025, elles sont estimées stables entre 2025 et 2026. En effet, la baisse du coût de l'électricité permet de compenser les dépenses nécessaires à l'entretien du bâtiment.

Les dépenses de fonctionnement de la structure liées à l'activité culturelle sont en augmentation entre 2024 et 2025, une augmentation est également prévue entre 2025 et 2026 en raison des dépenses personnelles.

Enfin les dépenses de fonctionnement liées à l'activité culturelle sont stables.

Afin de renouveler le matériel scénique, il est prévu que le budget principal verse une subvention d'équipement de 20 K€.

5.2. Budget Annexe Petite Enfance 2026

En 2025, il est constaté une forte augmentation des participations des familles. En effet, le coût moyen a fortement progressé. Cependant, le taux d'occupation commence à baisser.

Les dépenses de personnel continueront à augmenter en raison de la revalorisation des cotisations retraite.

5.3. Budget Annexe des Ports 2026

La particularité du budget annexe des ports est le décalage important entre le résultat constaté à la clôture de l'exercice budgétaire et la trésorerie réellement disponible principalement en raison de l'assujettissement à la TVA, car les montants sont indiqués HT au budget. Les recettes étant supérieures aux dépenses, l'excédent de TVA doit être reversé.

D'autre part, le faible niveau du fonds de roulement demeure à cause de l'écart de la constatation de la recette et son encaissement.

De nouvelles recettes seront affectées au budget des ports au cours de l'année 2026 en raison de la location de chalets installés sur le domaine portuaire.